

## Un nécessaire renforcement de l'accueil préscolaire afin de permettre une égalité d'accès au marché de l'emploi entre hommes et femmes.

Communiqué de presse, 08.03.2021

**En cette journée internationale des droits des femmes, la fédération des crèches et garderies fribourgeoises (FCGF) souhaite rappeler l'importance de renforcer l'accueil préscolaire afin de permettre une égalité d'accès entre hommes et femmes au marché de l'emploi.**

En effet, l'office fédéral de la statistique rappelait en 2020<sup>1</sup> que le taux de travail des mères seules avec enfants est le plus faible du marché de l'emploi. En Suisse, le taux de travail à temps partiel des femmes âgées de 25 à 54 ans est environ quatre fois supérieur à celui des hommes du même âge.

Une recherche publiée en 2020 par l'OFS<sup>2</sup> mettait en exergue qu'en 2018, 11% des enfants pris en charge par un mode de garde institutionnel, avait des besoins de garde non couverts, principalement pour des questions financières. Ce taux était de 7% pour les enfants non pris en charge par un type de garde institutionnel et la raison était également d'ordre pécunier.

La campagne de promotion de la petite enfance Ready ! rappelle qu'en Suisse<sup>3</sup> la part financière incombant aux parents pour l'accueil des enfants est très élevée, de par la faible participation de l'Etat au financement des solutions de garde. C'est également cette part financière importante incombant aux parents qui explique la faible participation des mères au marché de l'emploi. Ceci est particulièrement vrai pour les ménages à faibles revenus dont les charges liées à la garde des enfants sont souvent dissuasives du maintien d'une activité professionnelle après la naissance d'un enfant.

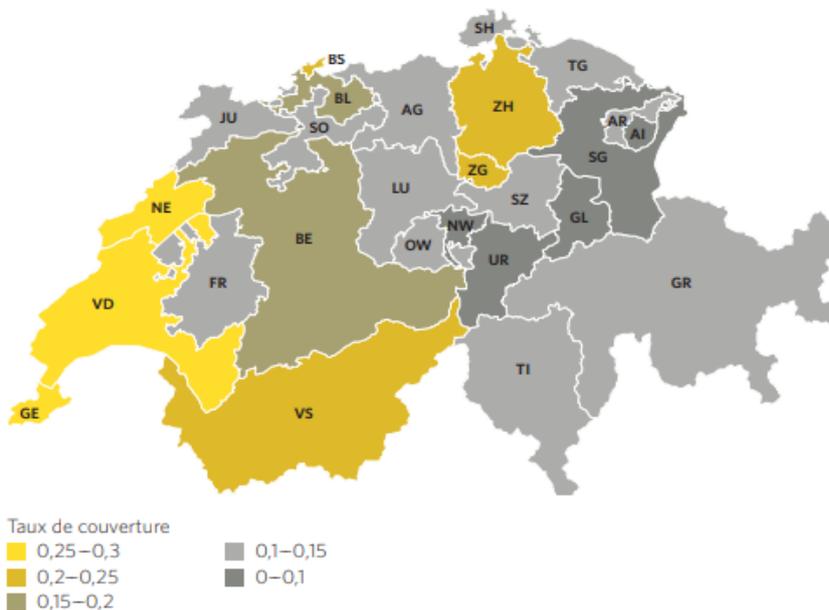
De plus, le taux de couverture varie fortement selon les cantons, et en leur sein et ne permet pas le même accès à des solutions de garde selon les régions.

---

<sup>1</sup> [https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles/comparaisons-internationales.html#:~:text=Taux%20d'actifs%20occup%C3%A9s&text=Les%20m%C3%A8res%20avec%20enfants%20pr%C3%A9sentent,avec%20un%20partenaire%20\(83%25\).](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles/comparaisons-internationales.html#:~:text=Taux%20d'actifs%20occup%C3%A9s&text=Les%20m%C3%A8res%20avec%20enfants%20pr%C3%A9sentent,avec%20un%20partenaire%20(83%25).)

<sup>2</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.12867118.html>

<sup>3</sup> <https://www.ready.swiss/content/5-publikationen/faits-et-chiffres-ready.pdf>



Remarque : pour les cantons de Bâle-Ville et du Jura, il n'est pas possible de différencier les places recensées entre les enfants d'âge préscolaire et les enfants en cours de scolarité. Les valeurs indiquées présupposent que 45 pour cent des places sont attribuées aux enfants d'âge préscolaire et 55% aux enfants en cours leur scolarité. Cette hypothèse est fondée sur la moyenne des proportions dans 15 cantons et 15 villes ayant fourni des chiffres. \*\* Dans le canton de Genève, il existe des «prestations élargies» et des «prestations restreintes». Les premières sont disponibles au moyen 45 heures par semaines. Quant aux autres, les heures d'ouverture sont plus restreintes. Pour l'évaluation, on a considéré 5951 «prestations élargies», car celles-ci comptent comme accueil effectif pour les enfants d'âge préscolaire. Les 2076 places relevant des «prestations restreintes» n'ont pas été prises en considération.

Source: OFAS 2017 (éd.): Nombre de places et taux de couverture pour l'accueil d'enfants d'âge préscolaire dans les cantons.

Ainsi, afin de faciliter l'accès des femmes au marché de l'emploi, il est nécessaire de renforcer et garantir l'accès à des structures d'accueil préscolaire de qualité. Sur le canton de Fribourg, cela est d'autant plus vrai que le taux d'équipement, à savoir le nombre de places pour 100 enfants âgés de 0 à 4 ans, varie très fortement selon les districts.

Ceci est renforcé par le fait que les subventions sont communales. Ainsi, un parent n'a pas l'opportunité de placer son enfant dans une crèche d'un autre district (par exemple dans celui où il travaille) s'il souhaite toucher des subventions, même si son district de domicile a le taux d'équipement le plus bas du canton. A cela s'ajoutent encore les inégalités de tarifs existants selon les régions, voire selon les structures.

Ainsi, la FCGF rappelle l'importance d'avoir une coordination cantonale (voire régionale dans plusieurs districts) tant au niveau des grilles tarifaires que des modes de subventionnement ou de la régulation du nombre de places, le placement en crèche n'étant aujourd'hui pas accessible ou attrayant financièrement pour de nombreux parents et ne favorise donc pas l'égalité des chances entre hommes femmes sur le marché de l'emploi. Cela profiterait également aux femmes souhaitant entreprendre ou poursuivre des études ou formations après la naissance de leur enfant.

Marie Girard, secrétaire générale – [marie.girard@crechesfribourg.ch](mailto:marie.girard@crechesfribourg.ch) – 078.862.08.28.